

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 47 (1989)
Heft: 3

Artikel: La terre est l'outil de travail du paysan
Autor: Quartier, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-139852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La terre est l'outil de travail du paysan

Claude Quartier
Rédacteur en chef
«La Terre Romande»,
Lausanne

Gaston Nicole: Nous voyons aujourd'hui la prolifération de vastes projets (autoroutes, zones industrielles, urbanisation, etc) qui se font toujours aux dépens des terrains agricoles. Cela paraît presque un sacrilège si bien que ces projets suscitent des oppositions dans la mesure où ils menacent non seulement les paysages, mais la production agricole elle-même. N'est-ce pas surprenant puisque le problème majeur posé à notre pays, comme à d'autres régions d'Europe, est celui de la surproduction agricole? S'il faut limiter cette production, faut-il s'alarmer lorsque les terrains agricoles diminuent?

Claude Quartier: La première question qui a été posée dans nos débats est celle d'une éventuelle croissance zéro. On l'oublie parfois, mais l'agriculture est déjà au stade de la croissance zéro. C'est la première des branches économiques qui l'a réalisée, mais cela lui a été imposé, car toutes les productions agricoles sont plus ou moins contingentées. Pour le lait, par exemple, il y a des contingents qui ne peuvent être dépassés, de même que pour les betteraves et les colzas. Pour la production de viande, c'est pratiquement la même chose et cela se développera de façon toujours plus rigoureuse, car les accords du GATT nous obligent aussi à maintenir un statu quo dans le domaine des productions.

Comme il est exclu pour la Suisse d'augmenter encore son taux d'autosuffisance, la croissance zéro, nous y sommes.

Malgré cela, les écologistes ne sont pas satisfaits en raison de l'intensification des productions individuelles. Pourquoi? Parce que le système économique et social qui nous régit veut que l'entreprise individuelle se développe d'une manière ou d'une autre, car si une entreprise en reste au stade de croissance zéro, elle finira tôt ou tard par disparaître.

On voit donc qu'il y a deux phénomènes simultanés: la macro et la micro économies sont ici confrontées d'une manière assez brutale. En fin de compte, tout cela se répercute évidemment sur le sol. Or, l'agriculture y tient comme à la prunelle de ses yeux parce que c'est son instrument de travail. Si elle le perd, que se passera-t-il?

Si les terrains disparaissent au profit, par exemple, des autoroutes, les résistances de l'agriculteur seront beaucoup plus fortes, car ces surfaces seront définitivement perdues. Dans d'autres cas, pour les golfs par exemple, la résistance est moindre, car l'agriculture peut contribuer à leur entretien ou les récupérer plus tard.

Cela dit, est-il vraiment intéressant pour l'ensemble de notre économie et pour l'environnement, de concentrer la production agricole que nous ne voulons pas diminuer — puisqu'elle est déjà condamnée à la croissance zéro — sur des surfaces toujours plus réduites? En effet, il n'y a pas de miracle: si l'on veut produire la même quantité de blé sur deux fois moins de terrains, on doit bien augmenter les rendements, d'une manière ou d'une autre, par unité de surface.

Au point où nous en sommes, je crois que nous n'avons pas avantage à intensifier encore la production agricole. En définitive, la bataille que nous menons pour conserver nos sols profite, je pense, à l'ensemble de la population et au maintien de l'environnement.

INITIATIVE POPULAIRE POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE COMPETITIVE ET RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

¹La Confédération prend des mesures en vertu de l'article 31bis, alinéa 3, lettre b, de la Constitution, en tenant compte des tâches suivantes assignées à l'agriculture:

- a. utiliser et entretenir de façon responsable les bases naturelles vitales;
- b. approvisionner la population en denrées alimentaires de haute qualité;
- c. assurer une production agricole garantissant l'indépendance du pays;
- d. contribuer durablement au maintien de la vie économique et sociale dans l'espace rural;

²Pour que l'agriculture puisse remplir ces tâches, la Confédération prend particulièrement les mesures suivantes:

- a. dans le cadre de ses compétences, elle oriente la recherche, la vulgarisation et la formation en fonction des tâches assignées à l'agriculture.
- b. Elle veille à ce que les tâches assignées à l'agriculture soient accomplies par des exploitations paysannes cultivant le sol. Des exceptions ne sont admissibles que si elles répondent à l'intérêt public.
- c. Elle limite la garde d'animaux de rente aux exploitations disposant d'une base fourragère appropriée; exceptions selon lettre b.
- d. Elle encourage une production respectueuse de l'environnement et des animaux, adaptée aux possibilités d'écoulement; à cette fin, elle soutient les mesures d'entraide professionnelle.
- e. Elle peut prendre des dispositions concernant les matières auxiliaires, les modes de production et l'introduction de nouvelles technologies dans la production végétale et animale.
- f. Elle veille à ce que les prescriptions concernant la production ne désavantagent pas l'agriculture du pays sur le plan de la concurrence internationale.
- g. Elle veille à l'obtention d'un revenu équitable découlant d'une organisation rationnelle du travail, adaptée aux conditions naturelles de production, autant que possible par les prix des produits ainsi que par l'indemnisation des prestations en faveur de la collectivité.
- h. Elle peut encourager la production de matières premières renouvelables qui, grâce à une utilisation judicieuse de nos ressources, peuvent en particulier influencer positivement l'équilibre écologique.

³A ces fins, elle peut engager des fonds généraux ou des fonds à affectation spéciale.

Cette initiative a été déposée le 11 juillet 1989 à la Chancellerie fédérale par l'Union suisse des paysans. La récolte des signatures a commencé en septembre.